



RÉGLEMENTATION ET ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant - Formateur expert en achats
et marchés publics



RÉGLEMENTATION ET ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Nombre d'évolutions ont eu lieu dans le domaine de la commande publique ces dernières années : responsabilité des gestionnaires publics, réforme des CCAG, aspects environnementaux, simplification, instabilité des prix..., n'en sont que quelques exemples.

En 2 jours, cette formation ne se limitera pas à une synthèse des derniers changements mais permettra d'approfondir les évolutions, et de faire des points plus larges autour des changements récents et à venir.

Les thèmes abordés feront l'objet de compléments pratiques et/ou jurisprudentiels (cas concrets, exercices, quiz, illustrations à partir de jurisprudences...) **pour une meilleure appropriation des facilités offertes par la réglementation afin de favoriser l'efficacité de l'achat public.**

N.B. : la liste des thèmes et jurisprudences citées n'est pas exhaustive et sera mise à jour en fonction de l'actualité.

VOTRE FORMATEUR



Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales - Université d'Auvergne

Fort d'une expérience de plus de 20 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert de la réglementation de la commande publique. Il assure également des missions de conseil en matière d'achats.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'ensemble des praticiens des marchés publics : acheteur, juriste, financier, comptable, service économique, service technique...

PRÉREQUIS

Connaissances de base en matière de marchés publics



OBJECTIFS

- Identifier les modifications réglementaires et jurisprudentielles des dernières années et en acquérir une vision claire et globale
- Tirer parti des nouvelles dispositions offertes pour favoriser l'efficacité de l'achat public
- Mettre en place efficacement les nouvelles obligations dans la préparation et la passation de vos marchés
- Obtenir des conseils pratiques et des réponses personnalisées aux questions posées par les nouveaux textes



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- Tout au long de la formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation/satisfaction
- En fin de formation : questionnaire d'évaluation



PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Introduction

- Brefs rappels des évolutions intervenues des 5 dernières années : responsabilité des gestionnaires publics, réforme des CCAG, conséquences de la crise sanitaire, hausse des prix et pénuries, enjeux environnementaux, recours
- Quelles sont les chantiers en cours et évolutions prévisibles du droit de la commande publique ? (ex : simplification, nouvelles directives, nouveau code...)

9h45 Le régime général applicable à la préparation et passation des marchés

- Notions de pouvoir adjudicateur, entité adjudicatrice et d'organisme public (ex. : CE 11/04/2024)
- Marchés publics et contrats voisins : où en est-on des critères de distinction ? (ex : CE 3 Avril 2024, CA Orléans 14/05/2024, TA Rennes 27/03/2024)
- Les différentes catégories de marchés publics (ex. : TA Rennes 27/03/2024)
- L'indispensable évaluation du montant du marché - Les seuils : rappel des règles de computation. Analyse de la jurisprudence récente (ex. : CRC Ile de France 09/01/2025, CRC AURA 8 Mars 2022, CE 4 mars 2021)
- Allotissement technique/géographique : un point délicat de la procédure pour élargir l'accès des P.M.E. Illustration. Analyse des évolutions récentes (ex. : TA Paris 19/01/2024, TA Bordeaux 08/01/2024, TA CERGY 06/04/2023, Loi du 23/10/2023 et Décret du 27/12/2023)

10h30 Pause

11h00 Le régime général applicable à la préparation et passation des marchés (suite)

- Les relations avec les opérateurs économiques avant le lancement de la consultation : sourcing, comment le pratiquer ?
- Définition des besoins : spécifications techniques, utilisation des labels, conditions d'exécution, durée. Les outils pour bien configurer le marché
- Jurisprudence en matière de passation des marchés : rappels et précisions apportées par le juge (ex. : CJUE, 16/01/2025, TA Pau, 17/01/2024, TA Marseille 21/02/2024)
- Droit de la concurrence (ex : TA Lyon 21/05/2024)

► **Quiz.** Phase préparatoire, passation et exécution des marchés publics

12h30 Déjeuner

14h00 Les techniques d'achat

- Accords-cadres et marchés à tranches optionnelles
- L'accord-cadre à bons de commande
- L'accord-cadre s'exécutant par marchés subséquents
- Les marchés à tranches optionnelles

- Accord cadre et 1er marché subséquent simultanés : jurisprudence 2024

► **Cas pratique** (selon besoins stagiaires). Mise en place d'un schéma d'accord-cadre mono ou multiattributaire

15h30 Pause

15h45 Des nouveautés dans l'exécution des marchés

- La responsabilité des gestionnaires publics (ex : Cour des Comptes, 01/07/2025)
- Dématérialisation : rappels et focus sur la dématérialisation dans l'exécution des marchés
- RGPD : plusieurs guides publiés par la CNIL
- Le régime de la variation des prix : qui est concerné et quelles règles doit-on respecter ? Formule inadapté ou oubli de formule : que faire ? La hausse des prix et les pénuries : les textes parus permettent-ils de faire face à toutes les situations ? Quelle actions concrètes mettre en place ? L'avis du Conseil d'Etat du 15/09/2022
- La jurisprudence récente relative à l'imprévision
- Les nouveaux CCAG : principales modifications et points d'optimisation liés à l'exécution technique et financière des marchés
- Analyse et explications de jurisprudences récentes en matière d'exécution des marchés publics
 - Ex. : responsabilité des intervenants en travaux (CAA Douai 09/04/2024)
- Résiliation des marchés (ex. : CE 04/04/2024)
- Les pénalités (ex. : CAA Paris 11/04/2025, CE 13 Décembre 2024, TA Lyon 26/08/2024, Versailles, 23/05/2024)

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 L'analyse des candidatures et des offres

- Notation du critère prix (ex : fiche DAJ 15/3/2024, TA Bastia 5/4/2024, TA Toulouse 29/5/2024)
- Variantes, options, PSE : des évolutions ?
- Les critères de jugement des offres : qualité technique, critères sociaux et environnementaux, crédibilité de l'offre (ex. : Loi 21/5/2024)
- Les documents à exiger pour une analyse des offres s'appuyant sur une pluralité de critères

► **Éclairages pratiques.** Techniques de notation des offres et jurisprudence en la matière

- Les offres irrégulières et anormalement basses : les pratiques discutables /précautions à prendre et jurisprudence en 2025 (ex : CE, 03/07/2025)
- La régularisation des offres : conditions à respecter
- Jurisprudence relative à la sélection des candidatures (ex. : CJUE 28 Avril 2022, CE, 28 Mars 2022, CE 27 Avril 2021, CE 8 décembre 2020)
- Le choix de l'attributaire : jurisprudence en vigueur (ex. : CE 18/07/2024, CE 07/02/2023, CE 03/05/2022)

- L'impartialité des agents ou AMO en charge de l'analyse des offres (ex. : CE 24/07/2024, TA Guyane 6/04/2024, TA Besançon 6/03/2024, TA Dijon 8/10/2024, CE 28/02/2023)

10h45 Pause

11h00 Les procédures dans le détail

- L'éventail des procédures courantes dans la "boîte à outils" et la place réservée au concours
- L'appel d'offres ouvert et le restreint
- La procédure avec négociation
- Les marchés négociés "de gré à gré"
- Le dialogue compétitif : un outil qui a fait la preuve de son efficacité
- Les procédures adaptées : comment bénéficier de la souplesse autorisée pour ces achats ?
- Les 3 devis et les dernières jurisprudences (ex : CAA Nantes 7 février 2025, TA Strasbourg 16/05/2024)
- Le choix de la procédure dans la jurisprudence (ex : CJUE 09/01/2025, TA Martinique 03/08/2024)

► **Quiz.** Procédures de passation

12h30 Déjeuner

14h00 Les informations à donner en fin de procédure aux candidats évincés

- Les mesures de transparence portant sur le choix de l'attributaire et le contenu du marché : point sur les dispositions en vigueur
- La publication d'un avis d'attribution ou d'un avis d'intention de conclure : dans quels cas ?
- À quel moment informer l'attributaire et les candidats évincés ?
- Quelles informations doit-on communiquer ?
- Données essentielles et recensement : quelles informations et quelles évolutions ?
- Du secret industriel et commercial au secret des affaires : quelles évolutions ? Quelles sont les pièces communicables ?

15h30 Pause

15h45 Les mesures destinées à prévenir les irrégularités

- Encadrement des modifications en cours d'exécution des marchés
- Parution d'un guide sur le règlement amiable des différends (2025)
- Des mesures pour la prévention et la résolution des conflits d'intérêts
- Le traitement à réserver aux "conduites illicites" des opérateurs économiques sanctionnés par les juridictions
- Précisions sur le recours "Tarn et Garonne" (ex. : CAA Marseille 25 avril 2022, CE 3 Février 2022)
- Point sur le risque pénal et situations les plus courantes (ex. : Cass Crim 1/6/2023)

16h45 Quiz d'évaluation final et tour de table relatif aux objectifs fixés

17h00 Fin de la formation

POUR
VOUS
INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total Code promo Financement OPCO : ☐ oui ☐ non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- ☐ notre catalogue
- ☐ notre site internet
- ☐ notre newsletter
- ☐ un emailing
- ☐ appel téléphonique
- ☐ bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 2080 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr